



AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Règlements 615-17, 617-17 et 620-17

Le conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond a adopté, à sa séance ordinaire tenue le 13 février 2017, le projet et les premiers projets des règlements suivants :

- ✍ *Règlement 620-17 Règlement modifiant le Règlement 582-15 Plan d'urbanisme relativement à la carte des grandes affectations du territoire*
- ✍ *Règlement 615-17 Règlement modifiant le Règlement de zonage 583-15 aux fins de créer la zone REC-19 à même une portion de la zone AVd-2 (située dans le secteur de l'accueil Cantin de la Vallée Bras-du-Nord)*
- ✍ *Règlement 617-17 Règlement modifiant le Règlement de zonage 583-15 aux fins de modifier certaines dispositions*

Une assemblée publique de consultation, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, se tiendra **le lundi 13 mars 2017**, à compter de **20 heures**, dans la salle du conseil de la maison de la Justice située au **111, route des Pionniers**.

Au cours de cette assemblée publique, le maire donnera des explications sur les projets de règlement 615-17, 617-17 et 620-17 ainsi que les conséquences de leur adoption et il entendra les personnes qui désirent s'exprimer à leur sujet.

Les projets de règlement 615-17 et 617-17 contiennent des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Toute personne désirant prendre connaissance des projets de règlement peut le faire pendant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville.

Donné le 14 février 2017.

La greffière,

Chantal Plamondon, OMA